



Union régionale
des SCOP de l'Est
5 rue Morey
F-54000 Nancy
03 83 37 47 80
fax 03 83 37 95 30
urest@scop.coop
www.les-scop.coop

Une initiative
portée par
la Maison de l'emploi
et de la formation
du pays de la Région
mulhousienne
et la Chambre régionale
de l'économie sociale
d'Alsace,
en partenariat
avec l'Union régionale
des SCOP de l'Est,
la Chambre
de Commerce
et d'Industrie
Sud Alsace Mulhouse
et la Chambre
de Métiers d'Alsace.

Les SCOP sont dans tous les secteurs d'activité et de toutes tailles. Les plus petites SCOP alsaciennes ont 2, voire 3 salariés comme la plâtrerie Becker à La Wantzenau et la plus grande, Génie climatique de l'Est, compte 150 salariés. En tout, ce sont 38 entreprises regroupant près de 1 000 salariés qui ont le statut SCOP en Alsace.

En 2010, en France, près de 40 000 salariés travaillent dans 2 000 SCOP.

Pourquoi pas vous ?

Qu'est-ce qu'une SCOP ?

La SCOP, ou société coopérative de production, est une entreprise de forme SA ou SàRL dont les salariés sont associés majoritaires et vivent un projet commun en mutualisant équitablement les risques et les grandes décisions: désignation des dirigeants, orientations stratégiques, affectation des résultats.



Illustration Solène Bouffard - Photos Proxim, Baitscot, Envie 2E- Haute Alsace Recyclage
Mise en pages Lintraquille - Impression im'Serson, Wittelnheim - 2010

Transmettre ou céder votre entreprise

Avez-vous pensé à vos salariés ?



Un gage de pérennité

Transmettre ou céder votre entreprise à vos salariés

Quand ?

- Lors de la cession de votre entreprise.
- Lorsque vous arrivez à l'âge de la retraite et que vous désirez transmettre.

Pourquoi ?

- Pour maintenir les emplois et le savoir-faire localement.
- Parce que les salariés connaissent le mieux leur entreprise et son environnement (clients, fournisseurs, partenaires...).
- Parce qu'en leur permettant de s'engager, en prenant des responsabilités, ils s'impliqueront davantage.

Quel intérêt pour les salariés ?

- La continuité de l'activité.
- Le maintien de leur emploi.
- Leur responsabilisation grâce aux principes coopératifs: ils prennent part aux grandes décisions avec le principe de 1 homme = 1 voix, détiennent majoritairement le capital, partagent les bénéfices, élisent leur dirigeant.
- Des avantages fiscaux comme, notamment, l'exonération des CFE et CVAE (ancienne taxe professionnelle).

Quel intérêt pour vous ?

- Vous connaissez les personnes qui reprennent l'entreprise et l'intérêt qu'ils ont à la voir perdurer.
- Le savoir-faire de votre entreprise ne sera pas délocalisé.
- Une prise de participation des salariés au capital de l'entreprise qui permet d'asseoir sa stabilité.

Services

« J'ai transmis mon entreprise à mes salariés sous la forme d'une SCOP, et tout le monde y a trouvé son intérêt ! Cette solution a permis à mes collaborateurs de conserver leur outil de travail. La forme coopérative a en outre permis à mon collaborateur de devenir gérant de la SCOP tout en gardant son statut de salarié. »

Bâtiment

L'Urscop a accompagné une quinzaine de salariés de la société Abadie dans la reprise de leur entreprise. Plusieurs partenaires se sont mobilisés, et en particulier la Scop L'Union des peintres. Dix ans après la reprise, la coopérative compte 32 employés dont 25 associés.

Industrie

« Avec une partie des cadres et des salariés, nous avons relancé notre société en recentrant notre activité industrielle sur le savoir-faire initial de notre entreprise. Cela nous a permis de repartir à la conquête de notre marché de grandes entreprises, avec 12 salariés dont 11 associés et 2 cogérants. »

Un accompagnement personnalisé et gratuit

L'Urscop-Est vous propose un accompagnement gratuit. Ce suivi est spécifique à la forme SCOP et est complémentaire à vos conseils habituels (chambres consulaires, comptables, banquiers):

- assistance à l'étude de faisabilité économique du projet;
- suivi de l'ensemble du dossier juridique et économique;
- aide à la formation du futur dirigeant, souvent recruté au sein de l'entreprise;
- présentation des outils financiers spécifiques et aide à leur mise en œuvre.



La formule SCOP vous intéresse ?

Marie-Madeleine Maucourt
directrice Urscop-Est
06 85 42 27 10
urest@scop.coop



www.les-scop.coop